

Don du citoyen Bidard, garde des fortifications, qui offre à la patrie 820 livres pour les frais de la guerre, lors de la séance du 13 floréal an II (2 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Don du citoyen Bidard, garde des fortifications, qui offre à la patrie 820 livres pour les frais de la guerre, lors de la séance du 13 floréal an II (2 mai 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) p. 552;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_28752_t1_0552_0000_8

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Reçois, citoyen président, l'offrande que nous faisons de la modique somme de 383 liv. 10 sous, que nous destinons pour nos frères, les défenseurs de la patrie. Notre offrande est modique, mais considère que c'est le tribut d'une Société de pauvres sans-culottes qui est dans l'impossibilité de mieux faire.

Périssent les tyrans coalisés, les royalistes, les aristocrates, les traîtres, les factieux, les intrigants et les modérés, et vive la Convention nationale, la République une et indivisible et la Montagne; c'est le plus ardent de nos vœux.»

AZÉMAR.

25

Le citoyen Boulin, du Mont-de-l'Egalité, ci-devant Faremoutiers (1), envoie 25 l. en assignats et 20 liv. en numéraire, pour les frais de la guerre.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*Mont-de-l'Egalité, 7 flor. II* (3).

« Citoyen président,

Tu trouveras ci-inclus :

1°) la somme de 25 liv. en assignats pour m'acquitter de la dette annuelle que j'ai contractée pour les frais de la guerre; elle échoie au 1^{er} mai (vieux style), dorénavant, je l'adopte pour le 1^{er} floréal.

2°) celle de 20 liv. en numéraire seul objet que j'avais de la tyrannie, métal impur que je te prie de faire passer au creuset national pour se purifier et devenir utile à la République en servant aux frais de ses défenseurs.

J'ai mêlé ma joie et ma reconnaissance avec mes concitoyens qui l'ont témoignée à la Convention sur les complots affreux que des Catilinas d'un nouveau genre avaient osé tramer contre la patrie et qu'elle a si énergiquement déjoués : nouveaux Brutus, vous remplissez trop bien les vœux du peuple, les lois sages que vous lui donnez lui sont trop chères pour ne pas vous inviter à lui continuer votre active sollicitude; en mon particulier, recevez-en, toute ma gratitude et ma vénération.

Périssent les tyrans, les factieux, les athées et tous les ennemis de la République française. S., F. et Union.»

BOUIN.

26

Le citoyen Bidard, garde des fortifications, dépose sur l'autel de la patrie, par le fait du député Barère, 820 liv. pour les frais de la guerre.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

(1) Val-de-Marne.

(2) P.V., XXXVI, 279.

(3) C 302, pl. 1082, p. 20.

(4) P.V., XXXVI, 280. B^{tn}, 17 flor. (2^e suppl.).

[*Saint-Jean-Pied-de-Port, 16 germ. II*] (1).

« En 1792 (vieux style), je remis au citoyen Fougère, secrétaire des représentants du peuple Carnot, Garrau et Lamarque, la pétition dont je t'adresse le double; je te prie de la faire prendre en considération pour l'objet qui intéresse mon bail sur l'entreprise des ouvrages de la barre de Bayonne.

Conformément à mon offre à la nation je t'adresse tous les appointements qui m'ont été payés depuis l'époque de ma pétition, montant à la somme de 820 liv. Je regarde cette obligation comme sacrée jusqu'à l'extinction des tyrans armés contre notre liberté.

Je joins à ma lettre le titre qui m'a été envoyé par le Ministre A. Lajard, au nom du despote Louis XVI. Si tu crois mes services utiles à la République, je te prie d'en faire passer un autre selon la nouvelle forme républicaine. S. et F.»

BIDARD.

27

Les officiers des escadrons de campagne du 12^e bataillon de dragons déclarent à la nation qu'ils ne prendront que la moitié de la viande qu'elle leur accorde, pendant 8 jours; et qu'ils renouvelleront ce sacrifice toutes les fois qu'ils pourront se procurer d'autres subsistances; ils ajoutent à ce don 101 liv. (assignats), 72 liv. en argent, et un galon pesant deux onces.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*Bohain, 29 vent. II*] (3).

« Les officiers des escadrons de campagne du 12^e Régiment et le chirurgien major, voulant témoigner à la République leur civisme, déclarent à l'état major de la division intermédiaire, Armée du Nord, qu'ils ne prendront que la moitié de la viande qu'elle leur accorde, pendant 8 jours, à dater du 1^{er} Germinal, et qu'ils renouvelleront ce sacrifice toutes les fois qu'ils pourront se procurer d'autres subsistances telles qu'elles.

Ils ajoutent à ce sacrifice un don patriotique de 72 liv. en numéraire, et 101 liv. en assignats, plus 1 galon pesant 2 onces.»

FIQUET.

28

La commune de Paris envoie le nombre des détenus dans les différentes maisons d'arrêt de son ressort. Le total est de 7 009 (4).

[*Commune de Paris, 12 flor. II; Etat du 11 flor.* (5).

(1) C 302, pl. 1082, p. 21.

(2) P.V., XXXVI, 280. B^{tn}, 14 flor. (2^e suppl.); J. Sablier, n^o 1294.

(3) C 302, pl. 1082, p. 22.

(4) P.V., XXXVI, 280. B^{tn}, 13 flor.

(5) C 302, pl. 1095, p. 36. Signé Henry, Benoit.